

SERVICE PUBLIC FEDERAL DE PROGRAMMATION POLITIQUE SCIENTIFIQUE.

INSTITUT ROYAL DU PATRIMOINE ARTISTIQUE (IRPA)

AVIS AU MONITEUR BELGE – 02/03/2022

Vacance d'un emploi d'Assistant stagiaire (classe SW1) de la carrière scientifique – Vacance numéro HRM S 03212 (Conservation-Restauration).

Nos descriptions de fonction sont rédigées au masculin uniquement pour des raisons de lisibilité. Toutes les fonctions s'adressent de manière égale aux femmes et aux hommes.

1. POSITIONNEMENT DE LA FONCTION AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT.

- Il s'agit d'un emploi d'agent scientifique statutaire à prestations complètes.
- Titre et classe de la carrière scientifique: Assistant stagiaire (classe SW1).
- Groupe d'activités de la carrière scientifique dont l'emploi fait partie: groupe II "service public scientifique".

L'emploi sera exercé au sein de l'atelier des « Sculptures en pierre » du département « Conservation-Restauration » à l'Institut royal du Patrimoine artistique – IRPA (Parc du Cinquanteenaire 1, 1000 Bruxelles).

2. REGIME LINGUISTIQUE.

Cet emploi est accessible aux candidats pouvant être affectés au rôle linguistique néerlandais en application des règles fixées à cet effet par les lois sur l'emploi des langues en matière administrative.

3. CONTEXTE DE LA FONCTION.

L'Institut royal du Patrimoine artistique (IRPA) est une institution scientifique fédérale belge. Il fait partie du Service public fédéral de programmation (SPP) Politique scientifique.

L'IRPA a pour mission de documenter (réalisation d'un inventaire photographique), d'étudier (expertises et analyses scientifiques) et de conserver-restaurer le patrimoine culturel et artistique de notre pays, et ce, dans une large perspective de développement durable.

Il effectue des recherches interdisciplinaires de pointe sur les matériaux et les techniques utilisés dans le patrimoine et sur les produits et les méthodes de conservation-restauration. Il valorise et diffuse la documentation et les données scientifiques, photographiques et techniques, ainsi que son exceptionnelle expertise dans ces domaines.

En tant qu'institut scientifique fédéral, il a aussi bien une fonction de recherche que de service au public.

L'IRPA réunit des historiens de l'art, des photographes, des documentalistes, des chimistes, des ingénieurs, des géologues, des physiciens et des conservateurs-restaurateurs pour une approche interdisciplinaire des œuvres d'art.

L'atelier des « sculptures en pierre » réalise des études des matériaux et des techniques, des restaurations pilotes et des projets de conservation-restauration, et ce, tant sur des portails monumentaux que sur des petites pièces de musée. En outre, il effectue souvent une étude de la polychromie ou des couches de finition.

4. CONTENU DE LA FONCTION.

4.1. Objectifs de la fonction au regard des missions de l'établissement.

Votre travail consistera principalement à réaliser des traitements de conservation-restauration de sculptures et d'architectures en pierre ou en matériaux pierreux, ainsi qu'une étude stratigraphique, incluant éventuellement la reconstitution numérique d'une peinture historique, et à en rédiger les rapports.

Vous effectuerez ces traitements et études dans le respect des règles déontologiques de la profession de conservateur-restaurateur d'œuvres d'art afin de contribuer à la préservation du patrimoine culturel national en pierre ou en matériaux pierreux.

Vous travaillerez en étroite collaboration avec les collègues des laboratoires qui s'occupent de l'approche analytique des traitements et des couches de finition, et vous serez capable d'interpréter les analyses de laboratoire dans un contexte matériel et technique.

Du point de vue de l'histoire de l'art, vous travaillerez en collaboration avec les historiens de l'art du département documentation.

Une autre partie de vos tâches consistera à effectuer des recherches scientifiques liées aux traitements de conservation-restauration et à l'étude matérielle et technique des matériaux pierreux et de la polychromie.

Vous publierez les résultats des recherches et des services prestés dans des revues scientifiques et vous les présenterez lors de colloques (inter)nationaux.

4.2. Domaines de résultats.

- Conserver et restaurer des sculptures en pierre ou en matériaux pierreux ;
- Réaliser les études des matériaux et des techniques de sculptures en pierre et en rédiger les rapports ;
- Donner des conseils en matière de conservation préventive et de conservation-restauration ;
- Organiser, coordonner et réaliser des projets de recherche scientifique nationaux et internationaux ;
- Suivre et prendre en compte la littérature spécialisée et les projets autour de l'étude des matériaux et des techniques et des traitements de conservation-restauration de sculptures en pierre ;
- Organiser et participer activement à des congrès, colloques et symposiums scientifiques, nationaux et internationaux, liés au domaine de recherche en question ;
- Donner des conférences, présenter des posters lors de congrès, colloques et symposiums nationaux et internationaux liés au domaine de recherche en question ;
- Rédiger des textes pour des conférences scientifiques, des workshops et des symposiums, des articles scientifiques et des posters ;
- Accompagner les stagiaires

5. PROFIL DE COMPETENCES.

5.1. Diplômes et formations requis.

Le candidat devra être porteur du/des diplôme(s) suivant(s):

Master en conservation et restauration d'œuvres d'art

Il devra pouvoir prouver qu'il a suivi des stages de perfectionnement d'au moins 6 mois dans le domaine de la conservation et de la restauration.

5.2. Compétences techniques (*connaissances, spécialisations, expériences, ...*).

Compétences, spécialité(s) et expériences exigées auxquelles le candidat doit satisfaire pour être retenu (critères d'admission).

- Disposer d'une expérience professionnelle d'au moins 2 ans dans le domaine des traitements de conservation-restauration et de l'étude de la polychromie des sculptures en pierre. Cette expérience sera attestée par des dossiers d'études scientifiques et des prestations de service, des publications scientifiques et le fait d'avoir donné ou assisté à des conférences dans le cadre de colloques nationaux et internationaux, de

workshops et de symposiums.

- Une expérience pratique avérée des sculptures en pierre présentant divers problèmes de conservation est indispensable. Une excellente dextérité, le souci du détail et la capacité de produire des résultats homogènes sont requis.
- Une expérience dans le traitement des sculptures en pierre polychromée (nettoyage, fixation...) est exigée.
- Une expérience avérée dans l'étude des matériaux et des techniques de sculptures en pierre, polychromée ou non. Être familiarisé avec l'observation à l'aide d'un microscope ou de lunettes binoculaires. Une expérience dans la réalisation et l'interprétation de fenêtres stratigraphiques en fonction d'une étude de la polychromie. Une compétence dans la représentation numérique de la reconstitution de la polychromie sur la base de l'étude stratigraphique.
- Une bonne connaissance des techniques d'analyse pour l'interprétation des résultats d'analyse appréhendés dans un contexte interdisciplinaire.
- Une expérience probante dans la rédaction de dossiers d'étude et de restauration détaillés.
- Une bonne connaissance de la conservation préventive de la pierre. Une connaissance des matériaux d'emballage et des meilleures pratiques en matière d'entretien des collections est requise.
- Disposer d'une bonne connaissance de l'histoire de la sculpture, ainsi que des matériaux et des techniques de la sculpture, y compris des couches de finition.
- Une expérience dans la manipulation et le déplacement d'œuvres d'art tridimensionnelles.
- Capacité à travailler sur site, souvent sur des échafaudages, dans un climat intérieur ou extérieur.
- La maîtrise de Microsoft Word et d'Adobe Photoshop. De préférence, aussi une expérience dans l'utilisation de Metigo Map.

5.3. Compétences génériques (compétences comportementales, aptitudes, ...) qui seront évaluées à l'issue du stage.

- Être intègre, c'est-à-dire suivre les normes éthiques ainsi que les règles déontologiques de la profession ;
- Faire preuve de fiabilité dans l'exécution de ses tâches ;
- Être capable d'effectuer des travaux de haute qualité dans le cadre des projets de recherche et des prestations de service ;
- Exécuter ses missions de manière structurée en tenant compte des délais et des priorités fixés ;
- Pouvoir valoriser son expérience à l'aide de publications nationales et internationales ;
- Avoir le sens des initiatives et vouloir s'investir dans son travail ;
- Dans le cadre du fonctionnement interdisciplinaire de l'IRPA, être capable de dialoguer avec les collègues des départements « laboratoires » et « documentation », d'échanger des idées et d'établir des liens pertinents entre les données provenant des différentes disciplines ;
- Disposer de solides compétences interpersonnelles, notamment la compréhension et l'expression écrites et orales ;
- Disposer d'une capacité de réflexion créative et de résolution de problèmes ;
- Être capable de travailler en équipe et de manière autonome.

5.4 L'élément suivant est un atout

Une bonne connaissance du français et/ou de l'anglais sera considérée comme un atout.

6. CONDITIONS DE TRAVAIL.

6.1. Rémunération - carrière.

Le candidat choisi sera engagé comme Assistant stagiaire (classe SW1) avec l'échelle de traitement correspondante, donc l'échelle SW10 ou SW11 (SW11 dès 2 ans d'ancienneté scientifique reconnue).

Rémunération minimum (montants bruts, à l'index actuel, allocations réglementaires non comprises):

SW10 (0 ans d'ancienneté): 39.633.43 € par an (3.302.78 € par mois)

La période de stage a une durée normale de deux ans .

6.2. Autres avantages.

- la gratuité des transports en commun pour le trajet domicile-travail et la possibilité d'une indemnité vélo ;
- un lieu de travail (parc du Cinquantenaire) facilement accessible en transports en commun ;
- un environnement de travail vert et agréable ;
- un régime de congé avantageux ;
- un horaire de travail flexible ;
- la possibilité de bénéficier d'une assurance hospitalisation collective ;
- la possibilité de suivre des formations.

7. CONDITIONS DE PARTICIPATION ET D'ADMISSIBILITE.

7.1. Le candidat choisi doit remplir, à la date de l'entrée en service, les conditions suivantes:

- être Belge ou citoyen d'un Etat faisant partie de l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse;
- jouir des droits civils et politiques;
- avoir satisfait aux lois sur la milice;
- être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction sollicitée.

7.2. Au plus tard le dernier jour du délai fixé pour l'introduction des candidatures, les conditions suivantes doivent être remplies:

- être porteur du/des diplôme(s) requi(s) (voir le point 5.1 ci-dessus);
- réunir les compétences techniques requises (voir le point 5.2.1 ci-dessus) et en faire preuve.
- réunir les compétences génériques requises (voir le point 5.3. ci-dessus).

7.3. Dans les deux cas ci-après, la participation à la procédure de sélection n'est possible que sous les réserves suivantes.

7.3.1. Le diplôme requis a été obtenu dans un pays autre que la Belgique.

Dans ce cas, le président du jury examinera préalablement si le diplôme présenté par le candidat est admissible en application des dispositions des directives 89/48/CEE ou 92/51/CEE du Conseil des Communautés européennes.

C'est pourquoi le candidat concerné doit ajouter à sa candidature, en plus d'une copie du diplôme présenté, les renseignements et les documents requis suivants en vue de l'examen précité :

- une traduction du diplôme si celui-ci n'a pas été établi en français, néerlandais, allemand ou en anglais (traduction en français pour les candidats pouvant être affectés au rôle linguistique français; traduction en néerlandais pour les candidats pouvant être affectés au rôle linguistique néerlandais);
- une attestation par laquelle l'institution d'enseignement, qui a décerné le diplôme, fournit les renseignements suivants (pour autant que ces renseignements ne figurent pas dans le diplôme en question):
 1. le nombre d'années d'études à accomplir normalement en vue de l'obtention du diplôme;
 2. la rédaction d'un mémoire, était-elle requise pour l'obtention du diplôme ?
 3. les connaissances et qualifications acquises, sur base desquelles ledit diplôme a été décerné;
- une traduction de cette attestation si celle-ci n'a pas été établie en français, néerlandais, allemand ou en anglais (traduction en français pour les candidats pouvant être affectés au rôle

linguistique français; traduction en néerlandais pour les candidats pouvant être affectés au rôle linguistique néerlandais.

7.3.2. *Le diplôme requis a été obtenu dans une autre langue que le français ou le néerlandais.*

- Le rôle linguistique auquel le candidat doit être affecté en application des lois sur l'emploi des langues en matière administrative est en principe déterminé sur la base de la langue véhiculaire des études faites pour l'obtention du diplôme requis.

- Dès lors, si le diplôme de docteur obtenu après la défense publique d'une dissertation est requis (ou si le candidat présente un tel diplôme pour remplir les conditions de diplôme), le rôle linguistique est déterminé sur la base de la langue véhiculaire du cycle d'études dont le diplôme de fin d'études universitaires a donné accès au doctorat.

- Pour cette raison, le candidat ayant fait ses études dans une autre langue que le néerlandais doit avoir obtenu le certificat de connaissances linguistiques délivré par le SELOR, le Bureau de Sélection de l'Administration fédérale, Boulevard Simon Bolivar 30, 1000 Bruxelles (www.selor.be/fr/contact), certificat prouvant que le candidat a réussi l'examen linguistique se substituant au diplôme exigé en vue de la détermination du régime linguistique :

- test linguistique néerlandais – article 7, pour une fonction de niveau 1/A, si le candidat souhaite être affecté au rôle linguistique néerlandais.

7.3.3 *Si vous êtes déjà contractuel ou statutaire dans la fonction publique*

Dès son premier recrutement comme statutaire ou premier engagement comme contractuel dans la fonction publique, chaque agent est inscrit, de façon immuable, sur un rôle linguistique, le rôle français ou le rôle néerlandais. Le passage d'un rôle à l'autre est interdit, sauf en cas d'erreur manifeste lors de l'affectation.

Le fait de disposer d'un certificat de connaissance linguistique permettant de se substituer au diplôme exigé en vue de la détermination du régime linguistique ne permet pas de changer de rôle linguistique dans ce cas.

8. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.

Plus d'informations sur le contenu de cet emploi peuvent être obtenues auprès de Dr Hilde De Clercq, Algemeen Directeur a.i. hilde.declercq@kikirpa.be, T. +32 2 739 67 11, IRPA Parc du Cinquantenaire 1, 1000 Bruxelles.

9. PROCEDURE DE SELECTION.

- Parmi les candidatures recevables, le jury de l'établissement scientifique détermine les candidats qu'il estime être les plus aptes à exercer la fonction à pourvoir (5 candidats au maximum peuvent ainsi être sélectionnés).

- S'il l'estime nécessaire, le jury peut inviter les candidats à présenter toute épreuve complémentaire qu'il détermine en vue d'apprécier leurs aptitudes à exercer la fonction à pourvoir.

- Les candidats, ainsi retenus, sont ensuite invités à comparaître devant le jury pour une audition en vue de la fixation du classement des candidats.

- Ce classement ne deviendra définitif qu'après avoir été notifié aux candidats concernés et qu'ils aient eu la possibilité de porter plainte par rapport au classement, ainsi que de demander d'être entendus par le jury.

10. PROCEDURE D'INTRODUCTION DES CANDIDATURES.

10.1. Les candidatures doivent être introduites dans les 30 jours calendrier qui suivent la date de parution de cette vacance d'emploi au Moniteur belge.

Elles doivent être introduites par lettre recommandée adressée à Diane Géronnez, *Service d'encadrement Personnel & Organisation, cellule "recrutements et sélections" du SPP Politique Scientifique, Boulevard Simon Bolivar 30 bte 7, 1000 Bruxelles.*

10.2. Le candidat doit indiquer explicitement dans sa candidature:

- l'emploi sollicité;
- l'adresse de correspondance; chaque modification de cette adresse doit être communiquée sans retard.

10.3. Documents à joindre à la candidature:

- un curriculum vitae complet et sincère;
si le candidat a déjà effectué des activités scientifiques: des attestations justifiant celles-ci (attestations délivrées par les employeurs, autorités ayant octroyé des bourses, ...); pour être informé des renseignements à fournir: voir la note relative à l'octroi de l'ancienneté scientifique sur le site web du SPP Politique scientifique http://www.belspo.be/belspo/organisation/job_fr.stm ou demander la note par mail à l'adresse selections-selecties@belspo.be ;
- une copie du/ des diplôme(s) exigé(s);
- le candidat qui, en vue de satisfaire aux conditions de diplôme, présente un diplôme de docteur obtenu après la défense publique d'une dissertation, joindra en outre une copie du diplôme obtenu après avoir complété le cycle d'études universitaires ayant donné accès au doctorat;
- si ces diplômes, ou l'un d'eux, n'ont pas été établis en français, néerlandais, allemand ou en anglais, une traduction du diplôme/ des diplômes en question doit également être ajoutée au dossier introduit;
- une liste des travaux scientifiques éventuellement publiés;
- les renseignements et pièces visés ci-dessus sous le point 7.3.1., si le/ les diplôme(s) requis, obtenu(s) par le candidat, a/ ont été décerné(s) par un établissement d'enseignement autre qu'un établissement belge;
- le certificat de connaissances linguistiques dont question sous le point 7.3.2., au cas où ce certificat est requis ou que le candidat souhaite que son affectation à un rôle linguistique se fasse sur base de ce certificat.

10.4. Sont non-recevables: les candidatures ne respectant pas la procédure d'introduction ci-dessus.